



Conseil du développement industriel

Vingt-quatrième session
Vienne, 19-22 juin 2001
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

RECOMMANDATION D'UN CANDIDAT AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Candidats au poste de Directeur général

Note du Secrétariat

1. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 11 de l'Acte constitutif, "le Directeur général est nommé par la Conférence, sur recommandation du Conseil, pour une période de quatre ans". À sa septième session, la Conférence générale a nommé M. Carlos A. Magariños Directeur général de l'ONUUDI pour une période de quatre ans, à compter du 8 décembre 1997 ou jusqu'au moment où le Directeur général nommé lors de la neuvième session ordinaire de la Conférence générale prendrait ses fonctions, si cette dernière date était postérieure (décision GC.7/Dec.18).

2. Aux termes du paragraphe 2 de l'article 61 du règlement intérieur du Conseil, "pour que les candidatures puissent être examinées, elles doivent parvenir au Président du Conseil au plus tard deux mois avant la date d'ouverture de la session ordinaire du Conseil précédant immédiatement la session de la Conférence lors de laquelle le Directeur général sera

nommé". Comme annoncé dans une note verbale adressée aux ministres des affaires étrangères, la date limite de réception des candidatures a donc été fixée au 18 avril 2001.

3. Au 18 avril 2001, le Président avait reçu les candidatures des personnes dont les noms suivent (dans l'ordre alphabétique des pays):

M. C. A. Magariños (Argentine)

M. A. Ouédraogo (Burkina Faso)

4. On trouvera à l'annexe I à la présente note les curriculum vitae fournis par les candidats.

5. L'annexe II reproduit la procédure à suivre pour la nomination du Directeur général, telle qu'elle figure à l'article 61 du règlement intérieur du Conseil.

Pour des raisons d'économie, le présent document a été tiré à un nombre limité d'exemplaires. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.

Annexe I

CURRICULUM VITAE

Carlos Alfredo Magariños

Depuis décembre 1997, Carlos Alfredo Magariños est Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Il a été élu pour un mandat de quatre ans à une écrasante majorité des 169 États Membres de l'Organisation, ce qui en fait le premier Argentin et la plus jeune personne à diriger une institution spécialisée des Nations Unies.

Au sein du système des Nations Unies, l'ONUDI est chargée de réduire la pauvreté par le biais d'une industrialisation durable des pays en développement et de ceux dont l'économie est en transition et elle doit jouer un rôle clef en tant que forum mondial pour des économies compétitives.

Au cours des deux premières années de son mandat, le Directeur général a exécuté un audacieux programme de réformes, salué dans le monde entier. Grâce à une plus grande confiance dans l'Organisation, un appui total a été apporté au budget et les contributions volontaires se sont accrues. Les changements opérés sur le plan administratif et financier et le recentrage sur un choix de services de base ont été pour l'ONUDI synonyme d'un revirement total et pourraient servir de modèle aux autres organisations.

Expérience professionnelle

L'expérience du Directeur général dans le domaine de l'industrie et du commerce date de bien avant son entrée sur la scène internationale. À l'âge de 31 ans, il a été nommé Secrétaire d'État à l'industrie et aux mines de l'Argentine pendant le premier mandat du Président Carlos Menem (1993-1996). Auparavant, il occupait le poste de Directeur national du commerce extérieur (1991-1992) – attribué par voie de concours – et celui de Sous-Secrétaire d'État à l'industrie (1992-1993).

Il a été un élément clef du cabinet d'étude économique dirigé par Domingo Cavallo, lequel était chargé de concevoir et mettre en œuvre un programme de réformes ambitieux et radical qui a permis au pays de stabiliser son économie et de renouer avec la croissance au début des années 90. Dans ce contexte, il a contribué aux activités ci-après: réduction des droits à l'importation afin de stimuler la concurrence, élimination des mesures spéciales de contrôle et réforme des systèmes de promotion industrielle, déréglementation des marchés de biens et services, création d'institutions modernes (telles que la Commission nationale du commerce extérieur) visant à assurer le libre-échange, mise au point d'un nouveau cadre approuvé par le Congrès en 1995 visant à aider les petites et moyennes entreprises, et promotion de politiques sectorielles (tel le régime applicable aux automobiles).

En 1996, il est nommé Représentant économique et commercial du Gouvernement argentin à

Washington, D.C. avec rang d'ambassadeur et Secrétaire d'État, poste auquel il est demeuré jusqu'à son élection à celui de Directeur général de l'ONUDI.

Études

Après être sorti de l'Université nationale de Buenos Aires avec une maîtrise d'administration des affaires, Carlos Magariños a été professeur associé de microéconomie (1986), coordonnateur technique de la méthodologie de la recherche (1987) et professeur assistant pour les organismes de commerce extérieur (1989) à Buenos Aires. Il a étudié en Italie à l'Institut international de droit du développement où il a suivi des cours sur les négociations concernant la structure de la dette extérieure (1990). Il a également été professeur associé pour l'analyse des problèmes économiques de l'Argentine et de l'Amérique latine à l'Université du Salvador à Buenos Aires (1990) et a dispensé des cours sur les importations et les exportations des petites et moyennes entreprises à l'Université Belgrano de Buenos Aires (1990). En 1997, il a étudié les fusions et les acquisitions à la Wharton School de l'Université de Pennsylvanie.

Vie publique

Carlos Magariños est l'auteur de nombreux articles et travaux de recherche et, en mai 1995, il a publié l'ouvrage intitulé *El rol del estado y la política industrial de los '90* (Le rôle de l'État dans la politique industrielle des années 90). Il a récemment achevé un livre sur le programme actuel de réformes destiné aux pays les moins avancés. Ce livre porte sur l'impérieuse nécessité de transférer les technologies, les compétences et les informations, afin de permettre aux pays les moins avancés d'avoir accès au marché mondial.

Alors qu'il représentait l'Argentine, Carlos Magariños a été invité à participer en qualité d'orateur, d'intervenant et de membre de groupes de discussion, dans le cadre de nombreuses instances et institutions du monde entier ainsi que de services diplomatiques et d'établissements universitaires, y compris lors de réunions du FMI et de la Banque mondiale de même que de l'OMC. Il a prononcé des discours à l'Université d'Oxford et à l'Université d'État Lomonosov de Moscou, qui l'a nommé docteur *honoris causa* pour sa contribution au processus de réforme des Nations Unies (1999). En outre, il s'est vu décerner des distinctions par divers organismes et gouvernements.

Renseignements personnels

Carlos Magariños est né à Buenos Aires en Argentine, le 16 août 1962. C'est un homme qui joue parfaitement de la guitare et un sportif accompli pratiquant régulièrement les arts martiaux, le tennis et la natation. En 1989, il a épousé María José Santambrogio, sociologue et spécialiste des questions d'environnement.

CURRICULUM VITAE

Ablassé Ouédraogo

M. Ablassé Ouédraogo a pris ses fonctions de Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le 13 novembre 1999. M. Ouédraogo est né le 30 juin 1953. Il est titulaire d'un doctorat de troisième cycle en sciences économiques et d'une maîtrise ès sciences économiques de l'Université de Nice en France. Au cours de sa carrière, M. Ouédraogo a assumé de nombreuses responsabilités pour le compte du Gouvernement burkinabè et dans divers organismes du système des Nations Unies, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). M. Ouédraogo est marié à Jeanine Rahatoka et est père de deux enfants.

Avant sa nomination à l'OMC, M. Ouédraogo a occupé les fonctions de Ministre des affaires étrangères de son pays pendant cinq ans, de 1994 à 1999. À ce titre, il a été le maître d'œuvre d'une diplomatie d'ouverture du Burkina Faso sur le monde et de médiation en faveur de la paix en Afrique et dans le monde. Cette politique a permis au Burkina Faso d'accroître sa notoriété internationale et d'être l'hôte d'importants événements tels que le Sommet des chefs d'État de France et d'Afrique (décembre 1996), le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine (juillet 1998) et la Coupe d'Afrique des nations de football (février 1998). M. Ouédraogo a été Chef de délégation du Burkina Faso à de nombreuses réunions ministérielles en Afrique et dans le monde, et a présidé le Conseil des ministres de

l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en 1996 et 1998. Depuis février 1999, il assumait les fonctions de Conseiller spécial du Président du Burkina Faso.

Au cours de sa carrière au sein du système des Nations Unies, de 1982 à 1994, M. Ouédraogo a occupé les fonctions suivantes: Directeur régional du Bureau des Nations Unies pour la zone soudano-sahélienne (Région de l'Afrique de l'Est) à Nairobi (Kenya), chargé du suivi des activités de l'IGAD, de la SADC, de l'OUA et du PNUE, de 1993 à 1994; Représentant résident adjoint du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à Kinshasa (Zaire), de 1991 à 1993; Représentant résident adjoint et Chargé de Bureau du PNUD à Brazzaville (Congo), de 1988 à 1991; Représentant adjoint du PNUD auprès de l'Organisation de l'unité africaine et Chef adjoint du Bureau de liaison avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, de 1986 à 1988; Administrateur de programmes du PNUD à Conakry (Guinée), de 1984 à 1986; et Administrateur auxiliaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) à Niamey (Niger), de 1982 à 1984.

M. Ouédraogo est notamment l'auteur des publications suivantes: "*Réflexions sur la crise industrielle en France*", Université de Nice, 1979; et "*Les firmes multinationales et l'industrialisation des pays en voie de développement*", Université de Nice, 1981.

Annexe II

Article 61

Procédure à suivre pour la nomination du Directeur général

1. Sauf disposition contraire du présent règlement, les articles relatifs aux élections au Conseil s'appliquent.
2. Une candidature au poste de Directeur général doit être présentée par écrit par le gouvernement du candidat au Président du Conseil. Pour que les candidatures puissent être examinées, elles doivent parvenir au Président du Conseil au plus tard deux mois avant la date d'ouverture de la session ordinaire du Conseil précédant immédiatement la session de la Conférence lors de laquelle le Directeur général sera nommé. Le Président prie le Secrétariat de communiquer ces candidatures à tous les membres dans les plus brefs délais. Une candidature peut être retirée à tout moment par le candidat ou par le gouvernement qui l'a présentée.
3. L'examen par le Conseil des candidatures se fait en séance privée.
4. Toutes les décisions relatives aux candidats sont prises au scrutin secret.
5. Toutes les candidatures sont soumises à une première série de scrutins ne dépassant pas le nombre des candidats. Si un candidat réunit une majorité des deux tiers des voix de tous les membres du Conseil, ce candidat est recommandé à la Conférence générale.
6. Si aucun candidat n'est recommandé à l'issue de la première série de scrutins, après consultations appropriées, il est procédé à une deuxième série de scrutins mettant en présence tous les candidats, la majorité des deux tiers des membres présents et votants étant requise pour une recommandation. Après chaque scrutin, la candidature réunissant le nombre le moins élevé de voix est retirée pour les autres tours de la seconde série de scrutins, et le scrutin se poursuit jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux candidats en présence, à la suite de quoi il n'est procédé qu'à deux nouveaux scrutins.
7. Si aucune candidature n'est recommandée à l'issue de la deuxième série de scrutins, après consultations appropriées, il est procédé à une troisième série de scrutins mettant en présence tous les candidats, la majorité simple de tous les membres du Conseil étant requise pour une recommandation. Après chaque scrutin, la candidature réunissant le nombre le moins élevé de voix est retirée pour les autres tours de la troisième série de scrutins, et le scrutin se poursuit jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que deux candidats en présence, à la suite de quoi il n'est procédé qu'à deux nouveaux scrutins.
8. Si aucune candidature n'est recommandée à l'issue de la troisième série de scrutins, il est procédé à une quatrième série de trois scrutins au maximum mettant en présence les deux candidats restants, la majorité simple des membres présents et votants étant requise pour une recommandation.
9. Si aucune candidature n'est recommandée à l'issue de la quatrième série de scrutins, des candidatures additionnelles peuvent alors être présentées. Le mode de scrutin décrit aux paragraphes 5 à 8 ci-dessus s'applique alors à nouveau.